

BILENDI
Société Anonyme
Au capital de 318.816,64 euros
Siège social : 3, rue d'Uzès – 75002 Paris
428 254 874 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois et aux statuts de la société **BILENDI** (la « **Société** » ou « **Bilendi SA** ») à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe (tel que ce terme est défini ci-après) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE – PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

La Société et le Groupe ont poursuivi le développement de leur activité au cours de l'année 2018. Bilendi SA bénéficie ainsi pleinement des effets positifs liés aux investissements technologiques et commerciaux réalisés ces dernières années.

A. Le Groupe

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation pour l'exercice 2018 sont les suivantes (le « **Groupe** ») :

- Bilendi SA,
- Dateos SARL,
- Bilendi Technology SARL,
- Bilendi Ltd,
- Fabuleos SAS,
- Bilendi Gmbh,
- Badtech SAS,
- Bilendi A/S (ex M3 Research A/S) avec ses deux filiales Bilendi AB et Bilendi OY (ex M3 Research AB et M3 Research OY),
- Bilendi Services Limited,
- iVOX BVBA,
- 2WLS SA, filiale marocaine dans laquelle la participation de Bilendi SA est de 51 %.

L'ensemble des sociétés du groupe étant contrôlées de manière exclusive, elles ont toutes été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe est par ailleurs intégré fiscalement en France. Le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés Bilendi SA, Dateos SARL, Bilendi Technology SARL, Fabuleos SAS et Badtech SAS.

Concernant les sociétés Bilendi Ltd, Bilendi Gmbh, 2WLS SA, Bilendi A/S, Bilendi AB, Bilendi OY, Bilendi Services Ltd et iVOX BVBA, il n'y a pas d'intégration fiscale dans la mesure où les sièges sociaux de ces sociétés ne sont pas situés en France.

Sur l'ensemble de l'année 2018, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 29,3 millions d'euros, en progression de 12% par rapport à 2017. À périmètre comparable et à taux de change constants, la croissance du Groupe s'établit à +10%.

Cette bonne performance reflète la forte croissance du Groupe à travers l'Europe depuis plusieurs années, ainsi que le développement des contrats multi-pays. Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en France est stable du fait de l'internationalisation grandissante des acteurs du marché, qui conduit au développement de projets vendus par les équipes commerciales en France à des clients situés hors de France et des groupes internationaux.

En 2018, le Groupe a réalisé 72,8% de son chiffre d'affaires à l'international contre 69,2% en 2017.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 du Groupe que nous soumettons à votre approbation sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification majeure par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 29.291.841 euros contre 26.125.334 euros lors de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 29.558.299 euros contre 26.459.091 euros lors de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation consolidées se sont élevées à 26.290.433 euros contre 23.889.608 euros lors de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 3.267.866 euros contre 2.569.483 euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs le résultat financier est négatif à 93.012 euros, le résultat exceptionnel est négatif à 621.274 euros alors que la charge d'impôts se monte à 535.566 euros ;

Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'a été constatée sur la période ;

L'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 1.950.298 euros contre un bénéfice net comptable de 1.982.064 euros lors de l'exercice précédent.

B. La Société

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé 9.395.285 euros contre 9.433.141 euros lors de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation se sont élevés à 10.250.052 euros contre 9.995.824 euros lors de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation se sont élevées à 9.888.551 euros contre 9.767.572 euros lors de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 361.501 euros contre 228.252 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier positif de 1.167.127 euros qui intègre des dividendes reçus à hauteur de 1.065.000 euros et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation des titres de participation ou des comptes courant des filiales pour un montant net positif de 179.691 euros, du résultat exceptionnel négatif de 174.575 euros et d'un produit d'impôt de 298.665 euros, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice net comptable de 1.652.717 euros contre un bénéfice net comptable de 2.311.246 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu de la situation nette négative et du manque de visibilité sur les résultats futurs de la société Badtech SAS, la Société a constaté une dotation complémentaire, à hauteur de 231.175 euros de la provision pour dépréciation sur compte courant accordé à sa filiale et une dotation de 37.803 euros pour risques et charges, afin que l'ensemble de ces provisions soit égal à la situation nette négative de Badtech SAS.

Compte tenu d'une révision des perspectives de croissance et de rentabilité de la société Fabuleos SAS, la Société a constaté, à hauteur de 54.099 euros, une dotation pour dépréciation du compte courant accordé à sa filiale

La provision pour dépréciation des titres de participation de la société Bilendi Limited a été partiellement reprise sur l'exercice, pour un montant de 500.000 euros, afin de tenir compte de la très forte croissance et de l'amélioration de la rentabilité de cette filiale anglaise.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 12 février 2019 Bilendi SA a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de VIA!, un des principaux panels en ligne en Italie et unique acteur indépendant au niveau local.

Cette nouvelle opération de croissance externe permet à Bilendi de disposer désormais d'une équipe locale sur le 4ème marché européen, et de renforcer son portefeuille de panels avec un nouveau panel de grande qualité. L'entreprise compte 5 salariés. VIA! a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires proche d'un million d'euros.

Le propriétaire du siège social actuel de Bilendi SA ayant signifié son souhait de faire de très importants travaux et de voir la Société quitter ses locaux, Bilendi SA a signé un bail pour des nouveaux locaux situés au 4 rue de Ventadour à Paris (75001) où elle transférera son siège social. La société devrait déménager en début d'été.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après quatre exercices de forte croissance en 2015, 2016, 2017 et en 2018, la Société anticipe en 2019 la poursuite de la croissance et de l'amélioration de sa rentabilité.

Cette croissance sera portée par la dynamique actuelle et par la poursuite des investissements technologiques et commerciaux.

Bilendi SA poursuivra également dans la même logique le développement de ses activités à l'étranger, au travers de ses différentes filiales, grâce notamment au renforcement des synergies commerciales et techniques entre les différentes sociétés du groupe et en continuant à élargir son offre de services.

Suite à l'acquisition en février 2019 de VIA!, la Société continuera d'étudier de nouvelles opportunités de croissance externe et de développement.

IV. ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société a poursuivi ses activités de recherche et de développement de nouvelles solutions informatiques et de développement des produits existants. Les coûts associés sont généralement passés en charges de l'exercice. Certaines dépenses de développements conduisant à la réalisation de logiciels commercialisés ou d'outils destinés à être utilisés sur le long terme, sont activées en immobilisations incorporelles.

V. EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

A. La Société

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, que la situation financière de la Société, au regard du volume et la complexité des affaires est saine.

La Société n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2018.

Les principaux risques et incertitudes auxquels Bilendi SA pourrait être confrontée sont les suivants :

- Risque d'une augmentation du coût de recrutement des membres

- Risques liés à l'environnement concurrentiel
- Risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de la fidélisation CRM et des services pour les études
- Risque du non renouvellement de contrats importants
- Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés
- Risques liés au marché internet et aux technologies liées
- Risques liés au marché du mobile et aux technologies liées
- Risques de dépendance aux clients et/ou aux fournisseurs
- Risques de défaillance de paiement des clients
- Risques techniques et informatiques
- Risques liés à la protection et sécurisation des données personnelles
- Risques liés aux incertitudes du BREXIT
- Risques liés à des changements significatifs de réglementation.

Délais de paiement :

En application des dispositions prévues aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients de la Société, nous vous donnons ci-après le détail des factures fournisseurs et clients non réglées au 31 décembre 2018 dont le terme est échu en nombre et en montant :

		0 jour (indicatif)	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus
Dettes fournisseurs	Nombre de factures	367	365	658	13	222
	Montants HT	207 644 €	573 864 €	73 805 €	9 930	242 074 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		3,9%	10,8%	1,4%	0,2%	4,5%

Les délais de paiement utilisés sont les délais contractuels

		286	166	80	55	302
Créances clients	Nombre de factures	286	166	80	55	302
	Montants HT	1 665 982 €	502 312 €	299 524 €	230 087	905 357 €
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice		17,7%	5,3%	3,2%	2,4%	9,6%

Les délais de paiement utilisés sont les délais contractuels

B. Le Groupe

La situation financière du Groupe est saine. Il dispose d'une trésorerie d'environ 5,8 millions d'euros. Pour financer sa croissance externe, Bilendi SA a souscrit entre 2015 et 2017 divers emprunts moyen terme dont le solde se monte au 31 décembre 2018 à 3,2 millions d'euros.

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 18.033.896 euros au 31 décembre 2018.

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté sont identiques à ceux exposés ci-avant pour la Société.

VI. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

1) Répartition du capital social et des droits de vote des actions inscrites au nominatif

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois-dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huitième ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2018 :

- Au 31 décembre 2018 la société Qwamplify (ex Custom Solutions) détenait, comme au 31 décembre 2017, plus du quart du capital et plus du tiers des droits de vote.
- Au 31 décembre 2018 Monsieur Marc Bidou détenait, comme au 31 décembre 2017, directement ou indirectement plus du dixième du capital. Au 31 décembre 2018, il détenait directement ou indirectement plus du dixième des droits de vote contre plus des trois vingtièmes au 31 décembre 2017.
- Au 31 décembre 2018 la société Vatel détenait plus du dixième du capital contre plus du vingtième au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018 la société Vatel détenait, comme au 31 décembre 2017, plus du vingtième des droits de vote.
- Au 31 décembre 2018 la société Talence Gestion détenait, comme au 31 décembre 2017, plus du vingtième du capital.

2) Modifications du capital social intervenues au cours de l'exercice écoulé

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
Actions composant le capital social en début d'exercice	3.934.719	0,08	314.777,52
Actions annulées au cours de l'exercice écoulé	-	-	-
Actions émises au cours de l'exercice écoulé	50.489	0,08	4.039,12
Actions composant le capital en fin d'exercice	3.985.208	0,08	318.816,64

50.489 nouvelles actions ont été émises au cours de l'exercice suite à l'exercice de BSA, BSPCE ou stock-options.

3) Actions achetées ou vendues par la Société en application des dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé, en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, aux opérations suivantes sur ses propres actions :

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du contrat de liquidité :
 - o 217.096 actions ont été achetées au cours moyen de 11,34 euros ;
 - o 214.397 actions ont vendues au cours moyen de 11,29 euros.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait dans le cadre dudit contrat de liquidité 31.527 de ses propres actions de 0,08 euro de nominal pour une valeur brute et nette de 273.887 euros.

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

Dans le cadre dudit programme de rachat (hors contrat de liquidité), au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, la Société ne détenait aucune de ses propres actions. Aucun rachat n'a été effectué au cours de l'année 2018.

Nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune opération de rachat ou de vente de ses propres actions en application des dispositions de l'article L. 225-208 du code de commerce.

4) Approbation des rapports complémentaires du conseil d'administration et du commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous mettrons à votre disposition le rapport complémentaire établi par le conseil d'administration et le Commissaire aux comptes, afin de vous rendre compte des conditions définitives des émissions et attributions de :

- lors du conseil d'administration en date du 10 juillet 2018 de 32.000 BSA 2018-1.

VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

1) Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

2) Attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des attributions d'actions gratuites dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-4 du code de commerce.

3) Seuil de participation des salariés au capital social

Au 31 décembre le nombre d'actions détenues directement par des salariés à l'issue d'une attribution gratuite était de 28.000 (soit 0,70 % du capital).

VIII. OPERATIONS EFFECTUEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouvez ci-après un tableau récapitulant les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier au cours de l'exercice écoulé :

Date de l'opération	Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Montant de l'opération (en euros)	Prix unitaire (en euros)
10/01/2018	Eric Petco	Action	Cession	20.568	10,284
20/02/2018	Eric Petco	Action	Cession	48.025	12,0063
20/02/2018	Marc Bidou	Action	Apport	981.000	10,90
19/03/2018	Emmanuel Brizard	Action	Cession	17.256	12,3256
17/04/2018	Caroline Noublanche	Action	Cession	28.522	13,0272
23/04/2018	Emmanuel Brizard	Action	Cession	39.440	13,1467
23/04/2018	Emmanuel Brizard	Action	Cession	13.633	12,6332
11/06/2018	Emmanuel Brizard	Action	Cession	63.646	12,6691
19/06/2018	Emmanuel Brizard	Action	Cession	11.347	12,6072
04/07/2018	Emmanuel Brizard	Action	Cession	9.920	12,4002

IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Résultats des filiales et participations de la Société

Vous trouverez dans le tableau annexé aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les principales informations financières des filiales et participations de la Société dont l'activité est exposée ci-avant.

2) Prises de participations significatives et prises de contrôle au cours de l'exercice écoulé

Néant.

3) Cessions de participations

Néant.

4) Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

5) Sociétés contrôlées – autocontrôle

Bilendi SA contrôle les sociétés suivantes : Bilendi Technology S.A.R.L (100 %), Dateos S.A.R.L. (100 %), Bilendi Ltd (100 %), Fabuleos SAS (100 %), Bilendi GmbH (100%), Badtech SAS (100 %), Bilendi A/S (100%), Bilendi AB (100%), Bilendi OY (100%), Bilendi Services Limited (100%), iVOX BVBA (100%) et 2WLS SA (51%).

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre Société.

6) Succursales

Néant.

X. PRESENTATION DES COMPTES - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

1) Présentation des comptes sociaux

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

2) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils vous sont présentés se soldant par un bénéfice net de 1.652.717 euros que nous proposons d'affecter en totalité au poste « Report à nouveau ».

3) Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

4) Charges et dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons le montant global des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39 4° du code général des impôts est nul pour l'exercice écoulé.

En conséquence, nous vous demandons de prendre acte de ce fait.

5) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XI. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE

Dans le cadre de son obligation de fournir à l'assemblée générale des actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise, et conformément à la possibilité qui lui est offerte, le conseil d'administration a fait le choix de présenter les informations nécessaires, définies à l'article L225-37-4 du code de commerce, au sein du rapport de gestion dans le présent paragraphe.

1) Liste des mandats sociaux ou fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après (Annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

2) Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et à l'article L. 225-37-4 du code de commerce

Nous avons donné à votre commissaire aux comptes les indications utiles pour lui permettre de présenter son rapport spécial que lui prescrit d'établir l'article L. 225-38 du code de commerce et vous soumettons un projet de résolution relative à l'approbation de ce rapport.

Eu égard aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du code de commerce, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales est fournie en Annexe 3.

3) Compte rendu des délégations consenties par les assemblées d'actionnaires au conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 est annexé au présent rapport. Ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé (Annexe 4).

4) Présidence et Direction Générale

Nous vous rappelons qu'aux termes des décisions en date du 30 juin 2015, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions légales et aux stipulations des statuts, de renouveler son option pour le cumul des fonctions de Présidence du Conseil d'administration et de Direction Générale. Il a, en outre, décidé de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Marc Bidou pour la durée de son mandat d'administrateur.

5) Situation des mandats des administrateurs

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Madame Caroline Noublanche pour une durée de six années laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Monsieur Philippe Guérinet et Monsieur Marc Bidou courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric Petco, Jean-Pierre Détrie, Emmanuel Brizard et Julien Braun courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

6) Jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer une somme de 65.000 euros aux administrateurs à titre de jetons de présence pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2019.

7) Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire et BEAS, commissaire aux comptes suppléant courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XII. PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier, modifié par le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016, nous vous informons que la Société n'a conclu aucun prêt interentreprise de moins de deux ans avec des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU FAISANT APPARAÎTRE LES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES EXERCICES CLOS AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	299 334	274 942	274 942	314 778	318 817
Nombre d'actions ordinaires	3 741 680	3 436 769	3 436 769	3 934 719	3 985 208
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (HT)	6.634.665	8.663.895	9 260 588	9 433 141	9 395 285
Résultats av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	195 788	1 652 986	1 869 784	1 989 291	2 000 986
Impôts sur les bénéfices	- 216 780	- 184 909	-176 467	-270 585	-298 665
Participation des salariés					
Résultats ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 139 984	541 429	1 146 152	2 311 246	1 652 717
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,11	0,53	0,60	0,57	0,58
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0,04	0,16	0,33	0,59	0,41
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	35	39	38	38	39
Montant de la masse salariale	2 204 343	2.351.567	2 390 835	2 501 430	2 445 734
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc.oeuvres)	1 023 206	1.077.851	1 086 533	1 203 933	1 130 207

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCÉES AU TITRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DANS TOUTE SOCIÉTÉ (« Société Concernée ») PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Dirigeants et associés de la société			Fonctions exercées et intérêts détenus d'autres sociétés y compris les étrangers et les sociétés du groupe			
Fonctions exercées dans la société	Nom, prénom, date de naissance	Fonctions salariées	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville, pays du siège social	
Président du conseil d'administration Directeur Général	Marc BIDO 18/05/1966		Bilendi S.A. Dateos Bilendi Ltd Fabuleos 2WLS (2) Bilendi Gmbh Badtech Bilendi A/S Bilendi AB Bilendi OY Bilendi Services iVOX	S.A. SARL Limited SAS SA Gmbh SAS A/S AB OY Limited BVBA	Paris- France Paris – France Londres – GB Paris - France Casablanca - Maroc Berlin – Allemagne Paris – France Odense – Danemark Stockholm – Suède Helsinki – Finlande EBENE – Ile-Maurice Louvain - Belgique	P- DG Gérant Chairman administrateur Président Administrateur Geschäftsführer Président Chairman of the board Styrelseordförande Ordförande Directeur Gérant
Administrateur	Philippe GUERINET 21/12/1966		Maydream Maydream, Inc	SA Incorp	Suresnes (FR) Hoboken (NJ)	Administrateur – P- DG Administrateur /Trésorier
Administrateur	Eric PETCO 05/04/1960		Groupe Skillandyou Sorec HSK	SAS SARL SAS	Montrouge (FR) Montrouge (FR) Montrouge (FR)	Président Gérant Président
Administrateur	Emmanuel BRIZARD 17/11/1948		Néant			
Administrateur	Jean Pierre DETRIE 24/09/1946		HARDY BUSINESS SIMULATION	SAS	Villebon (FR)	Président
Administrateur	Caroline NOUBLANCHE 13/07/1976		APRICITY APRICITY Fertility UK ALTRUI UK	SAS Ltd Ltd	Paris – France Londres – GB Londres – GB	Présidente Director Director
Administrateur	Julien Braun		QWAMPLIFY	SA	Levallois – France	Administrateur

ANNEXE 3

LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

NOUVELLES CONVENTIONS

Personne morale ou physique co-contractante	Dates		Conventions	Montants €
	CA ayant autorisé la convention	Contrat	Objets, conditions et rémunérations, etc.	Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice
NEANT				

ANCIENNES CONVENTIONS DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS
DE L'EXERCICE

Personne morale ou physique co-contractante	Dates		Conventions	Montants €
	CA ayant autorisé la convention	Contrat	Objets, conditions et rémunérations, etc	Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice
Bilendi Limited	12 décembre 2017		Convention par laquelle Bilendi SA se porte garant des paiements des loyers et des charges par Bilendi Limited par sa filiale Bilendi Limited auprès du bailleur de celle-ci.	0 €

ANNEXE 4

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant initialement autorisé (le cas échéant, solde du montant autorisé après utilisations des délégations par le conseil d'administration)	Utilisation des délégations par le conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé	Montant utilisés / nombre de titres émis / souscrits
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (11ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de d'émettre 80.000 options de souscription ou d'achat d'actions (« Options 2016-1 »)	Nombre maximum de titres : 80.000 ¹ (Solde 80.000) Montant nominal maximum : 6.400 euros (Solde 6.400 euros) Autorisation valable jusqu'au 22 août 2019.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (12ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre gratuitement 50.000 actions (« AGA 2016-1 »)	Nombre maximum de titres : 50.000 (Solde 26.000) Montant nominal maximum : 4.000 euros (Solde 2.080 euros) Autorisation valable jusqu'au 22 août 2019.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2017 (12ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre gratuitement 70.000 actions (« AGA 2017-1 »)	Nombre maximum de titres : 70.000 Montant nominal maximum : 5.600 euros Autorisation valable jusqu'au 14 août 2020.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2018 (14ème résolution)	Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre 32.000 bons de souscription d'actions (« BSA 2018-1 »)	Nombre maximum de titres : 32.000 (Solde 0) Montant nominal maximum : 2.560 euros (Solde 0) Autorisation valable jusqu'au 20 décembre août 2019.	Conseil du 7 juillet 2018. Attribution de 32.000 BSA 2018-1	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de	Nombre maximum de titres : 40.000 Montant nominal maximum : 3.200 euros	Néant	Néant

¹ Limite globale pour l'ensemble des BSA 2016-1 et Options 2016-1 dont l'émission par le conseil d'administration a été autorisée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016

du 21 juin 2018 (16ème résolution)	consentir 40.000 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (« Options 2018-1 »)	Autorisation valable jusqu'au 20 août 2021.		
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2018 (17ème résolution)	Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite de 60.000 actions de la Société (« AGA 2018-1 »)	Nombre maximum de titres : 60.000 (Solde 30.000) Montant nominal maximum : 4.800 euros (Solde 2.400) Autorisation valable jusqu'au 20 août 2021.	Conseil du 7 juillet 2018. Attribution de 30.000 AGA 2018-1	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2018 (20ème résolution)	Délégation au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	Montant nominal maximum (augmentation de capital) : 100.000 euros Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances : 7.500.000 euros Autorisation valable jusqu'au 20 août 2020.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2018 (24ème résolution)	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres	Montant nominal maximum : 50.000 euros Autorisation valable jusqu'au 20 août 2020.	Néant	Néant